

Faculté de sciences appliquées



AMCO2346 Approche philosophique et esthétique de l'architecture

[22.5h] 2 crédits

Ce cours bisannuel est dispensé en 2005-2006, 2007-2008,...

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Jules-Gérard Simon, Jean Stillemans

Langue d'enseignement : français

Niveau : Second cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Le cours fait partie de l'ensemble des approches théoriques " extradisciplinaires " où l'architecture est questionnée à l'aide des savoirs qui appartiennent aux sciences humaines. Si l'apport de ces dernières est ici explicitement sollicité, il s'agit de l'approprier à la démarche de l'ingénieur architecte tant au plan de la pratique du projet qu'au niveau de l'élaboration théorique et critique.

Dans la tradition occidentale, la pensée de l'architecture est voisine de la pensée philosophique, et la pratique de l'architecture est voisine de la pratique artistique. Le cours explore les particularités de ces proximités, les situe dans leurs perspectives historiques et les met à jour selon la situation contemporaine.

Au-delà de cette prise de connaissance, le cours s'occupe d'établir comment la question du projet d'architecture s'est laissée féconder à la fois par la spéculation philosophique et par le geste de l'art.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

- Pensée architecturale, pensée philosophique, pensée esthétique : les grandes articulations
- Physique et métaphysique
- Art, science, connaissance, technique: compatibilités et incompatibilités
- L'esthétique
- Critiques de la modernité architecturale
- L'espace de la science et les lieux de l'habiter

Résumé : Contenu et Méthodes

Ce cours ne sera plus donné après l'année académique 2007-2008

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Ce cours ne sera plus donné après l'année académique 2007-2008

Autres crédits de l'activité dans les programmes

ARCH21	Première année du programme conduisant au grade d'ingénieur (2 crédits) civil architecte		
ARCH22	Deuxième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil architecte	(2 crédits)	Obligatoire
ARCH23	Troisième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil architecte	(2 crédits)	Obligatoire
FSA3DA	Diplôme d'études approfondies en sciences appliquées	(2 crédits)	